



Association Modern'Jazz Danse

Présidente : Laëtitia DANAOU | Tél : 06 14 06 16 21

Professeur : Virginie BOUHIER | Tél : 06 15 68 81 41

Siège social : Vie associative, Ferme du Vieux Pays, 30 rue Jacques Duclos
93600 Aulnay-sous-Bois.

SIRET : 339 202 129 00039 - **Email :** danse@amjd.fr - **Web :** <http://amjd.fr>

Salle de danse : Foyer-club Le Hameau, 2 rue des Érables, 93600 Aulnay-sous-Bois

Bulletin d'adhésion 2024-2025 à l'AMJD

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de Naissance :

Nom du représentant légal (si l'élève est mineur) :

Adresse :

Téléphone (Fixe/Portable) :

Adresse mail :

Pièces à fournir obligatoirement pour l'inscription :

- La charte de l'AMJD approuvée et signée (au verso)
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse ([Art. R362-2 du Code de l'éducation](#))
- Une photo d'identité

Cours	Horaire		Tarif annuel
<input type="checkbox"/> 4/5 ans	Mercredi	15h00 – 15h45	165€
<input type="checkbox"/> 4/5 ans *	Samedi	11h00 – 11h45	165€
<input type="checkbox"/> CP/CE1	Mercredi	14h00 – 15h00	210€
<input type="checkbox"/> CP/CE1	Samedi	13h30 – 14h30	210€
<input type="checkbox"/> CE2/CM2	Mercredi	15h45 – 16h45	210€
<input type="checkbox"/> CE2/CM2	Samedi	14h30 – 15h30	210€
<input type="checkbox"/> Collège	Vendredi	18h00 – 19h00	210€
<input type="checkbox"/> Collège	Mercredi	16h45 – 18h00	250€
<input type="checkbox"/> Collège/Lycée	Samedi	15h30 – 17h00	270€
<input type="checkbox"/> Adultes/Étudiantes	Mercredi	18h30 – 20h00	270€
<input type="checkbox"/> Adultes/Étudiantes	Samedi	17h10 – 18h40	270€
<input type="checkbox"/> Niveau avancé (sur avis du professeur, dès 15 ans)	Vendredi	19h00 – 20h30	270€
<input type="checkbox"/> Stretching *	Samedi*	9h50 – 10h50	210€

*A la ferme du Vieux Pays

Horaires sous réserve de modifications. L'AMJD se réserve le droit d'adapter ou de suspendre les cours de danse en cas de nécessité opérationnelle et/ou sanitaire.

Montant total :

Payé par : Espèces Chèque Carte bancaire

Signature du représentant légal :

INFORMATIONS

- Premier cours d'essai gratuit.
- Tarif dégressif : -10% pour 2 élèves inscrits d'une même famille (parent, enfant, frère ou sœur) et -20% pour 3.
- Paiement échelonné par chèque en 3 fois sans frais possible.
- Chèques Vacances, Coupons Sport (ANCV) et formulaires CAF acceptés.
- Attestation de paiement pour Comités d'Entreprise sur demande.
- Tout frais bancaire dû au rejet de chèque sera à la charge de l'adhérent.
- Paiement par Carte bancaire disponible en ligne à l'adresse : <https://www.payasso.fr/amjd/cotisation>



Scanner pour payer

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, l'AMJD vous informe que les données figurant sur ce formulaire sont utilisées pour la gestion administrative de votre adhésion. Elles ne sont pas cédées à des tiers. En indiquant vos adresses email et numéros de portable, vous acceptez que l'AMJD vous adresse des emails d'informations sur les activités de l'association, ou en cas de modification imprévue des cours, des SMS. Vous disposez auprès de l'AMJD d'un droit d'accès et de modification de ces données.



Charte de l'AMJD

Nom et prénom de l'élève :

Nom et prénom du représentant légal (si l'élève est mineur) :

S'engage à lire et à respecter les conditions ci-dessous :

Les cours de danse ont lieu de septembre à juin, excepté pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours sans l'accord du professeur et en dehors des journées « portes ouvertes ».

L'apprentissage de la danse nécessite la présence des élèves aux cours tout au long de l'année. L'assiduité du danseur est valorisante pour lui-même car cela lui permet de faire d'importants progrès techniques. De plus, les absences répétées du danseur pénalisent la progression du groupe. En cas d'absence, l'adhérent ou le responsable légal doit avertir le professeur par écrit (email, SMS, etc.). En cas d'absence du professeur, l'AMJD fera tout son possible pour informer les élèves et les parents dans les meilleurs délais par téléphone, par email, sur le site internet ou par affichage sur les portes de la salle de danse.

La fin de l'année scolaire peut être clôturée par un gala de danse au Théâtre Jacques Prévert. L'assiduité du danseur est primordiale pour l'avancée de la chorégraphie du groupe. **Ne pourront participer au spectacle que les élèves ayant réglé la totalité du montant de la cotisation, remis leur certificat médical et complété l'autorisation ci-dessous.** À la suite de 3 absences consécutives sans justification écrite, l'AMJD se réserve le droit, conjointement avec le professeur de danse, d'exclure l'élève de la participation du gala.

Nous portons votre attention sur le fait qu'une Assemblée Générale sera organisée en novembre ou décembre. La participation de tous est importante afin que chaque adhérent puisse participer à la vie de l'association.

En cas d'urgence médicale, le professeur de danse et les responsables de l'AMJD sont habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires : appel des pompiers, transport éventuel à l'Hôpital Intercommunal d'Aulnay sous Bois. Pour les enfants mineurs, les responsables légaux en seront informés immédiatement.

Signature de l'élève ou du représentant légal :

Participation au Gala & droit à l'image

L'AMJD peut être amenée à utiliser les photos prises lors des répétitions ou du spectacle pour faire la promotion de l'association (diffusion sur le site internet ou tout autre support de communication)

Je soussigné(e),
Parent de l'élève

Autorise l'élève désigné(e) ci-dessus à participer au gala de fin d'année de l'AMJD, m'engage à ce qu'il(elle) participe aux répétitions organisées dans ce cadre et autorise, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, l'AMJD à utiliser gracieusement les photos et vidéos des répétitions ou du gala sur tout support (notamment papier, numérique, exposition, projection publique, site Internet, réseaux sociaux), intégralement ou par extraits, sans limitation de territoire ou de durée, afin de faire la promotion de l'AMJD. L'AMJD s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images ou enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de la personne.

Fait le : à : **Signature de l'élève ou responsable légal :**